

### **Acquisition parcelle à la Chambrouillère**

Monsieur MORIN, Adjoint responsable de la commission Cadre de Vie-Travaux, expose le rapport suivant :

Le Logis Familial Mayennais nous propose d'acquérir à titre gratuit une parcelle à la Chambrouillère, cadastrée ZI 171p d'une superficie de 9 125 m<sup>2</sup>.

Il vous est proposé :

- D'autoriser l'acquisition de cette parcelle à titre gratuit, frais d'acte administratif à la charge de l'acquéreur.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'acte administratif.

**Adopté à l'unanimité des membres présents ou représentés.**

**Pour copie conforme :**

**Le Maire :**

**Pierre-Yves MARDELÉ**